

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

**9 mai 2023**

Dossier complet le :

**9 mai 2023**

N° d'enregistrement :

**69-DDPP-045**

#### 1. Intitulé du projet

Augmentation et réaménagement des aires de stockage/Adaptation des seuils de la capacité de stockage de déchets non dangereux/Augmentation de la quantité de déchets traités par jour/Régularisation ICPE : demandes de modifications de classement au titre de la nomenclature des ICPE ( rubriques : 2714-1,2791-1,2713-1) et cessation des activités ( 2262/2260/2560)

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CRISCA

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Stéphane RIPOLL  
Directeur Général

RCS / SIRET

4 9 2 1 5 5 4 2 9 0 0 0 1 1

Forme juridique

SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1-b) et 1-a)	L'augmentation des volumes des rubriques suivantes : 2714-1 passage de 981 m <sup>3</sup> (déclaration ) à 3217 m <sup>3</sup> (franchissement du seuil d'autorisation) 2791-1: 49 t/jour ( autorisation ) à 130 t/jour ( pas de changement de régime) 2713-1 passage de 8000 m <sup>2</sup> ( autorisation) à 8600 m <sup>2</sup> ( pas de changement de régime, déclassement en enregistrement ) entraîne l'examen au cas par cas selon l'article R122-II du Code de l'Environnement.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société CRISCA à travers ses trois filiales (SLR-SLR Environnement-Avenir Recyclage) exploite depuis 2008 une installation de transit, tri, valorisation et regroupement de DND ( métaux et DIB) sur le territoire de la commune de Lyon (007) au PEH rue de Fos sur Mer.

La société du fait de son développement important, souhaite augmenter significativement ses capacités de stockages en transit pour les rubriques 2714-1 , 2713-1 et son volume de déchets traités au titre de la rubrique 2791-1 . Elle envisage par ailleurs une réorganisation des installations de transit et regroupement des déchets, ce qui conformément à l'article R122-II du Code l'Environnement, constitue une modification d'une ICPE existante :

modification emplacements des zones de stockages /réaménagement des aires de stockages des bennes /implantation de zones de stockage supplémentaires de déchets/ajout de places de parkings pour le personnel/régularisation ICPE ( cessation des activités rubriques 2662/2260/2560)/modification de classement au titre de la nomenclature des ICPE ( rubriques 2714-1) .

Il n'y a pas de travaux de démolition uniquement la construction de murs séparatifs coupe-feu 2H en blocs de béton afin de se prémunir du risque incendie.

Cf ANNEXES OBLIGATOIRES n° 2/3/4 et suivants /5

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs et les motivations du projet sont les suivants :

- répondre à une augmentation de l'activité de la société CRISCA en permettant un plus gros stockage sur le site
- poursuivre l'expansion de la société CRISCA et de ses filiales dont les activités ne cessent de croître. Grâce à ces changements la société sera à même de faire face aux enjeux économiques et environnementaux du tri et du recyclage.
- la mise en oeuvre d'un process de tri plus performant permettant d'atteindre des niveaux de valorisation des déchets cohérents avec les nouveaux objectifs fixés réglementairement ( loi AGEC notamment).
- la mise en place de conditions optimisées de stockage des bennes , de stationnement et de circulation des véhicules accédant au site.
- une organisation du site limitant les risques de formation de "goulot d'étranglement" au niveau des installations en lien avec l'augmentation constante des flux de déchets à trier, toujours en raison du renforcement du dispositif réglementaire applicable aux détenteurs/producteurs de déchets.
- amélioration de la gestion de l'obsolescence des bennes
- amélioration de la qualité de service afin de répondre à la demande des clients toujours plus importante

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux d'aménagement de la réorganisation du site s'articuleront ainsi :

- construction des murs séparatifs coupe-feu 2H en blocs de béton dans les zones intérieures nord est ( côté mur du bâtiment ) et zone extérieure sud-est ( côté voie ferrée ) .

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La société CRISCA est autorisée actuellement à stocker 981 m<sup>3</sup> de DND au titre de la rubrique 2714-1.

Elle souhaite aujourd'hui être autorisée à stocker en transit des DND non inertes à hauteur de 3217 m<sup>3</sup> répartis ainsi:

- Alvéoles de stockage avant tri :
  - plastiques 54 m<sup>3</sup>
  - papiers-cartons 375 m<sup>3</sup> ( 150 +225 )
  - DND 100 m<sup>3</sup>
  - Refus de tri 120 m<sup>3</sup>
- Stockage après tri :
  - alvéoles bois 567 m<sup>3</sup>
  - balles carton sous auvent 1040 m<sup>3</sup>
  - balles PEHD 261 m<sup>3</sup>
  - alvéoles cartons et/ou PEHD ( à la place de ferrailles ) 700 m<sup>3</sup> max .

Dans un même temps la société CRISCA souhaite aussi augmenter deux autres activités :

- la surface de stockage des métaux rubrique 2713-1 actuellement de 8000 m<sup>2</sup> ; la société voudrait pouvoir être autorisée à stocker 600 m<sup>2</sup> supplémentaires réparties en six alvéoles situées au Nord-Est du site avec possibilité de stockage temporaire de deux casiers pour des balles de plastiques ( type rubrique 2662 ) et/ou balles carton/papier ( type rubrique 1510 )
- la quantité de déchets traités est autorisée à hauteur de 49 t/j ( 29t/j broyage de bois et déchets verts , et 20t/j de cisailage des métaux ), la société souhaite passer la capacité de traitement à 30t/j en broyage de bois et 100t/j en cisailage de métaux soit 130t/j pour la rubrique 2791-1

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation environnementale ( ICPE) depuis le 01/08/2008 modifié par l'arrêté préfectoral du 20/08/2014.

Depuis, le site de CRISCA a fait l'objet de plusieurs " porter à connaissance" :

14/04/2015 : agrandissement du site ,10/06/2020 : augmentation des hauteurs de stockage des métaux, 11/08/2021: ajout nouveaux emplacements de stationnement pour les véhicules du personnel, 18/11/2021: emplacement du pont bascule, 23/02/2022: agrandissement des aires de stockage des déchets.

L'ensemble des demandes de modifications de l'établissement CRISCA a été détaillé au travers d'un " porter à connaissance global " transmis à vos services le 13/01/2023 prenant en compte l'ensemble des demandes de modifications et rédigé pour compléter l'examen du critère 1 de l'article R181-46-I du Code l'Environnement joint en annexe du présent examen de cas par cas.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Aucune modification de la surface globale du projet	1 606 m <sup>2</sup>
Stockage transit DND rubrique 2714-1	3217 m <sup>3</sup>
Stockage transit métaux rubrique 2713-1	8600 m <sup>2</sup>
Traitement des DND rubrique 2791-1	130 t/j
Surface utile totale CRISCA	18322 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Port Edouard Herriot-15 rue de Fos sur mer - 69007 Lyon  
Références cadastrales , 4 parcelles :

Parcelle 000 CH 369 ; 7565 m<sup>2</sup>

Parcelle 000 CH 368 ; 5711 m<sup>2</sup>

Parcelle 000 CH 135 ; 2218 m<sup>2</sup>

Parcelle 000 AB 333 ; 2818 m<sup>2</sup>

Cf ANNEXE 6 Plans cadastraux

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 4 ° 8 4 ' 1 0 " 196 Lat. 4 5 ° 7 1 ' 9 0 " 015

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Les activités de la société CRISCA et ses filiale sont autorisées par l'arrêté préfectoral du 09/07/2008 complété par l'arrêté préfectoral du 17/12/2015 pour donner suite à un dossier de porter à connaissance.

L'étude de dangers en vigueur date de septembre 2007 ; dans le cadre du PAC global du 13/01/2023 une étude de danger actualisée a été réalisée ( dossier en-cours d'instruction par vos services).

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trois ZNIEFF sont recensées à proximité du site : - 2 ZNIEFF de type 1 : celle de "Vieux Rhône entre Pierre-Bénite et Grigny" est située à plus de 5 kms du site et celle de la "Plaine des Grandes Terres" à >7kms. - 1 ZNIEFF de type 2 : Ensemble fonctionnel formé par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales (2601) et Ensemble fonctionnel formé par l'Yseron et ses affluents (6911) localisé à 1400 m à l'Ouest du site. Cf ANNEXE 7 Plan identification ZNIEFF
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de CRISCA n'est pas situé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de CRISCA n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche se trouve à Vaulx en Velin à plus de 13 kms au Nord-Est de l'établissement.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Lyon n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé dans une zone industrielle. Le PNR le plus proche est celui du Pilat à 62 km de Lyon .
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département du Rhône et la métropole de Lyon sont couverts par le PPBE approuvé le 09/07/2020. Celui-ci concerne les infrastructures routières, ferroviaires, aériennes et industrielles. Le niveau sonore de la zone dans laquelle se situe le site de CRISCA est approximativement de l'ordre de 65 - ≥ 75 dB(A).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Pas de site classé à proximité du projet . - Pas de site inscrit à proximité du projet . - Pas de monument inscrit ou classé à proximité du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- La commune de Saint-Fons et Lyon 7 sont couvertes par le PPRT de la Vallée de la Chimie approuvé par arrêté préfectoral le 19/10/2016 n°69-2016-10-19-001 . - La société CRISCA n'est pas située sur une zone à prescriptions réglementaires. - Le site est couvert par un PPRI ( inondation) , du secteur Lyon-Villeurbanne approuvé le 02/03/2009 situé en zone B1 à risque aléa moyen et faible lors d'une crue centennale.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Identifiants BASOL SSP0012334, BASIAS RHA6914100; 6 sites classés BASOL/BASIAS à proximité de l'établissement dans un périmètre de 1km aux environs du site le rendant potentiellement vulnérable à des pollutions extérieures. Potentielle pollution des sols en HCT du fait de l'activité historique de stockage et de tri de ferrailles présente dans les années 90. Pollution aux PCB,HCT et métaux lors de l'évacuation d'un transformateur en 2004.Evacuation des terres polluées en centre de stockage des déchets classe 2.Surveillance des eaux souterraines depuis 2008. Cf ANNEXE 8
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site situé en dehors d'une zone de répartition des eaux ( ZRE). Le site n'étant pas situé dans le périmètre du système aquifère " couloirs de la nappe de l'est lyonnais" sur lequel la ZRE s'applique .
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est alimenté en eau potable à partir du réseau qui passe au niveau de la rue de Fos sur Mer. Selon les informations fournies par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, la site de CRISCA n'est pas localisé dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau. D'après les éléments fournis par le site internet des aires alimentaires de captages, aucun captage alimentation en eau potable ( AEP) n'est présent sur la commune de Lyon.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne situe pas dans un site inscrit.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de CRISCA ne se situe pas à proximité directe d'une zone classée NATURA 2000. Une seule zone NATURA 2000 est présente dans les alentours de Lyon située au nord de la ville, elle s'étend de Caluire-et-Cuire à Jons englobant l'île de Miribel soit à environ 8.5 kms à l'Est du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraîne pas de construction de bâtiment visible depuis un bâtiment ou site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consiste en une augmentation des capacités de stockage et la réorganisation du site ( zones de tri et stockages bennes ), aucun prélèvement d'eau n'est nécessaire . La gestion des eaux sur le site en exploitation ne sera pas modifiée.En fonctionnement normal, le site ne sera pas source de nuisance potentielle pour les eaux. Pas d'apparition de nouveaux risques que ceux actuellement présents : fuites huile, carburant ... Prévision de l'augmentation de consommation en eau de ville utilisée pour le lavage des équipements ( bennes et camions ) du fait de l'augmentation de l'activité et du parc de véhicules et bennes.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne devrait pas engendrer de modification sur les masses d'eau souterraines. Aucun drainage n'est envisagé. Les eaux pluviales au sol du site sont collectées par des grilles puis gagnent par un réseau enterré les séparateurs d'hydrocarbure avant de rejoindre le réseau unitaire
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications projetées dans le cadre du projet nécessiteront uniquement l'apport de blocs de bétons pour la mise en oeuvre des murs coupe-feu lors des travaux . En phase d'exploitation, le site traitera un volume plus important de déchets DIB et métaux mais le process de production restera inchangé : tri, stockage en transit, évacuation vers les filières appropriées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etant donné les caractéristiques de la faune et de la flore dans le secteur considéré, l'équilibre de la biodiversité existante ne sera pas altéré.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de CRISCA ne se situe pas à proximité directe d'une zone classée NATURA 2000. Aucun habitat naturel concerné.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ne concerne aucune autre zone recensée.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune construction, aucune modification de l'emprise des installations n'est prévue dans le cadre du projet.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une partie du port de Lyon est intégrée dans le périmètre du PPRT "de la Vallée de la Chimie" . Le site de CRISCA est exposé aux risques suivants : trois secteurs d'informations sur les sols SIS et anciens sites industriels ont été recensés dans un rayon de 500 m autour du site ; présence de canalisations de matières dangereuses ; zone de risque de séisme faible de type 2; potentiel radon faible; recensement de 5 ICPE aux abords du site aucun n'est SEVESO. Cf ANNEXES 9 & 10
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Georisques recense la vulnérabilité et les risques auxquels la commune de Lyon 7 est exposée. Plusieurs arrêtés portant à connaissance de catastrophes naturelles sur la commune sont recensés sur le site au nombre de 23, portant sur : des glissements de terrain, des inondations et coulée de boue, inondations et remontées de nappe ( crue millénaire) mouvement de terrain, poids de la neige et tempête. Risque inondation ; le projet se trouve en zone inondable par les crues du Rhône.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Rejets atmosphériques: les émissions de poussières ( inertes et de bois ) et envois peuvent provenir des déchets provenant sur le site et des manipulations de produits => les installations sont en extérieur Rejets aqueux des voiries après passage dans les séparateurs d'hydrocarbures peuvent contenir des traces d'hydrocarbures et d'éléments métalliques => surveillance des eaux semestrielle Émissions sonores => mesures de bruit tous les 3ans Présence de nuisibles => traitement contre la prolifération animale 4/an
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La rue de Fos sur Mer qui dessert le site supporte un trafic routier soutenu. L'augmentation des flux de déchets ( collecte et évacuation ) entraînera une augmentation du trafic routier : camions, engins et voitures nécessaires à la desserte du site. Cependant le trafic engendré est faible par rapport à la circulation routière : sortie du périphérique et rue de Fos sur Mer .
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les niveaux sonores constatés sur le site sont influencés par la circulation très importante sur la rue de Fos sur Mer. L'augmentation du trafic lié au projet ne s'accompagnera pas de sources de bruits supplémentaires ( pas de nouveau poste de source de bruit) . Le bruit est celui généré par le trafic des camions, leur chargement et déchargement mais elle ne devrait pas avoir d'influence marquée sur le niveau sonore ambiant. Le contrôle des émissions sonores effectuées en mai 2021 sont conformes aux seuils de l'arrêté du 23/01/1997.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas d'odeur particulière sur le site ou à proximité. Les déchets introduits sur le site ne contiennent aucune matière fermentescible. Les métaux et les DIB ne constituent pas une source d'odeur.</p> <p>Le trafic de camions et les engins du site sont actuellement les seules sources d'impact sur l'air ( rejets liés au gaz d'échappement).</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne comporte aucun équipement susceptible d'émettre des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne comporte aucun équipement susceptible d'engendrer des émissions lumineuses .</p> <p>Fonctionnement du site en période diurne . Les émissions lumineuses seront essentiellement liées à l'éclairage du centre de tri et sont limitées aux périodes de travail dans des conditions de visibilité réduite : en début et en fin de journée essentiellement ( principalement en hiver ) .</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les rejets atmosphériques auront principalement pour origine la circulation des camions et des engins, rejets liés au gaz d'échappement. Ces derniers sont renouvelés régulièrement et font l'objet d'un entretien suivi.</p> <p>Les DIB sont stockés dans un bâtiment fermé. Les métaux ne constituent pas un risque d'envol et sont stockés en extérieur. Les bennes à l'arrivée et lors des départs sont bâchées ou équipées d'un filet anti-envol . Le site fait l'objet d'un nettoyage régulier.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site de CRISCA est d'ores et déjà équipé d'un réseau de collecte des eaux pluviales de ruissellement sur les parties imperméabilisées.</p> <p>Compte tenu de la nature des produits manipulés et des aménagements en place ( RIA/extincteurs,vannes d'obturation, séparateurs d'hydrocarbures, caméras thermiques ), le risque de pollution accidentelle des eaux est limité.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets d'eau de lavage externe du fait de l'augmentation des véhicules.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'augmentation des volumes n'aura pas d'incidence en termes de déchets produits. Toutes les mesures de recyclage et de valorisation économiquement et techniquement viables sont d'ores et déjà mises en œuvre soit directement sur le site soit sur un autre site après transfert. Les déchets dangereux produits par le site de CRISCA dans le cadre de ses activités sont collectés et traités selon la réglementation en vigueur.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. Aucun monument historique inventorié à proximité. Le site est visible du périphérique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera aucune modification sur les activités humaines ou le sol aux alentours du site. Cf ANNEXE 11

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet coïncident, d'une part avec le démarrage des travaux du tramway T10 qui passera à proximité du site (travaux programmés au début de l'été 2023), d'autre part avec les travaux de l'hôtel logistique urbain à l'entrée du Port Edouard Herriot dont l'activité démarre en septembre 2023. Ces deux projets sont localisés dans l'environnement immédiat du site.

Les impacts concerneront notamment les nuisances sonores et les émissions à l'atmosphère dues aux circulations routières.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Non concerné

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Afin de réduire les impacts du projet, les mesures suivantes sont mises en oeuvre :

- construction de murs coupe-feu 2H
- pas de construction ou d'aménagement lourd
- pas de nouvel équipement utilisé
- modalités de stockage ( matières et bennes ) permettant une meilleure maîtrise du risque incendie et environnementale

Dans le cadre de ses activités, la société CRISCA à travers ses filiales, met en oeuvre toutes les mesures préventives nécessaires ( en parallèle des contrôles réglementaires obligatoires) afin de réduire et limiter ses impacts sur l'environnement et sur la santé humaine. La société est d'ailleurs certifiée ISO 14001 depuis 2013.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des éléments présentés ci-contre et ceux figurants dans le PAC global le projet s'accompagne d'une mise à jour des seuils et régime au regard de la réglementation des ICPE, liées à l'augmentation du volume stocké dans un procédé existant. Le projet n'entraînant pas de modification significative des inconvénients, les impacts additionnels du projet étant réduits et négligeables vis-à-vis du site actuel, celui-ci ne devrait pas faire l'objet d'une évaluation environnementale. Il n'est donc pas jugé nécessaire de recourir à une évaluation environnementale.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 6 PLANS CADASTRAUX ( § 4.6 Localisation du projet)
ANNEXE 7 PLAN IDENTIFICATION ZNIEFF ( § 5.Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée)
ANNEXE 8 SITES BASOL ( § 5.Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée)
ANNEXE 9 CARTOGRAPHIE DE ZONAGES DES RISQUES D'EXPOSITION A DES CANALISATIONS DE MATIERES DANGEREUSES ( § 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement)
ANNEXE 10 PLAN VOISINAGE ICPE ( § 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement)
ANNEXE 11 PLAN D'OCCUPATION DES SOLS ( § 6 Patrimoine/Cadre de vie/Population )

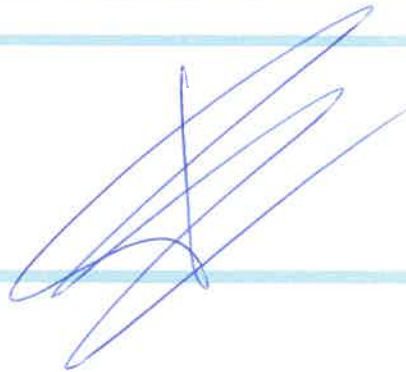
## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Lyon

le, 05/05/2023

Signature



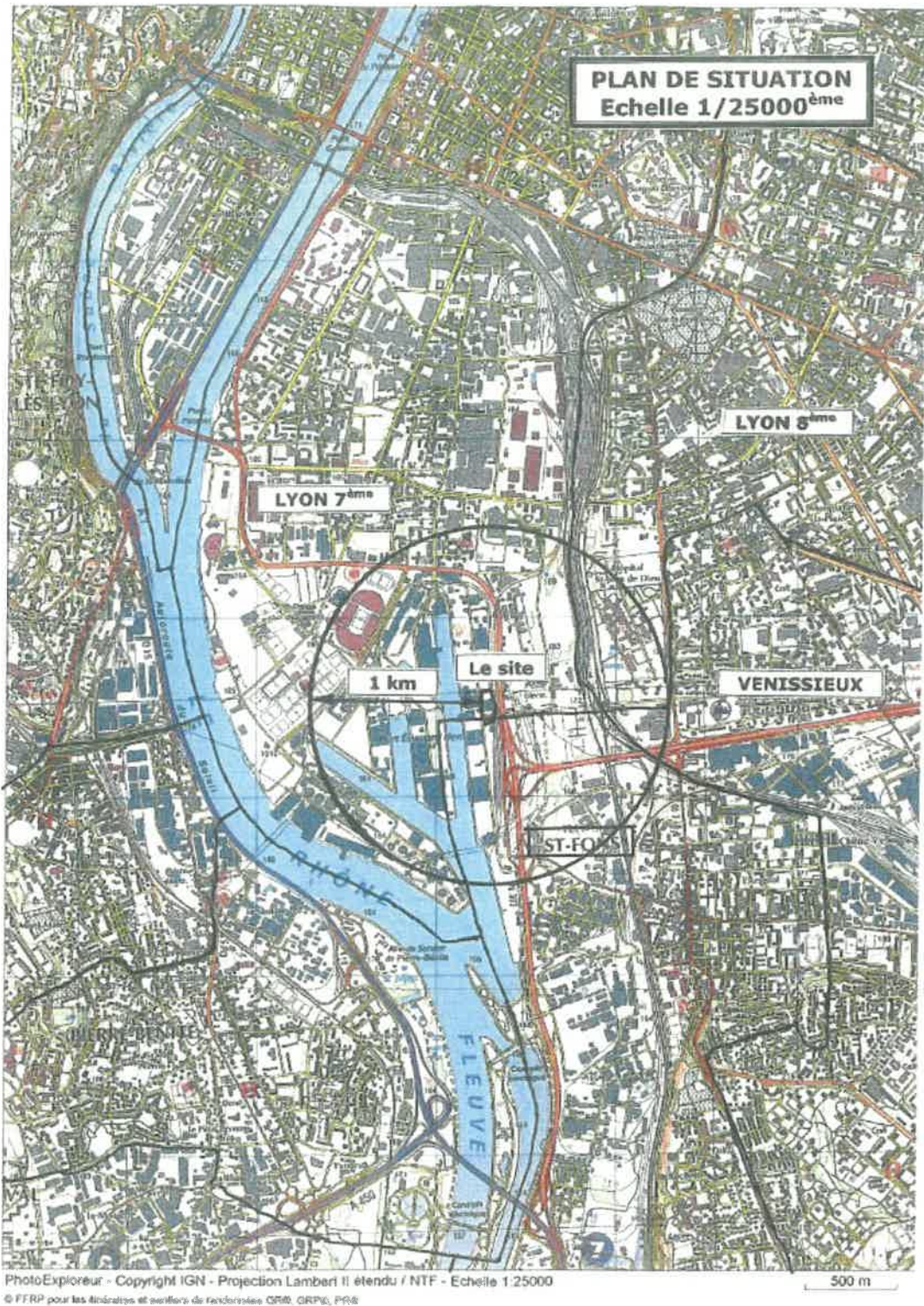


## **ANNEXES DEMANDE D'EXAMEN CAS PAR CAS**

- ANNEXE 1** DOCUMENT CERFA n°14734
- ANNEXE 2** PLAN DE SITUATION DU PROJET CRISCA ECHELLE 1/25 000
- ANNEXE 3** PLAN LOCALISATION DU SITE
- ANNEXE 4 et suivants** : PLAN PROJET ET ELEMENTS PHOTOGRAPHIQUES
- ANNEXE 4-1** PLAN DE STOCKAGES ET ZONES DE RISQUES
- ANNEXE 4-2** PLAN DETAILLE DU PROJET\_ILUSTRATIONS DES ZONES FAISANT L'OBJET DE MODIFICATIONS
  - Annexe 4-2-1 Plan des modifications par zones
  - Annexe 4-2-2 Zone Nord modifications et illustrations
  - Annexe 4-2-3 Zone Nord photos intérieur du site
  - Annexe 4-2-4 Zone Sud modifications et illustrations
  - Annexe 4-2-5 Zone Sud photos intérieur du site
- ANNEXE 5** PLAN DES ABORDS DU PROJET
- ANNEXE 6** PLANS CADASTRAUX
- ANNEXE 7** PLAN IDENTIFICATION ZNIEFF
- ANNEXE 8** SITES BASOL
- ANNEXE 9** CARTOGRAPHIE DE ZONAGES DES RISQUES D'EXPOSITION A DES CANALISATIONS DE MATIERES DANGEREUSES
- ANNEXE 10** PLAN VOISINAGE ICPE
- ANNEXE 11** PLAN D'OCCUPATION DES SOLS



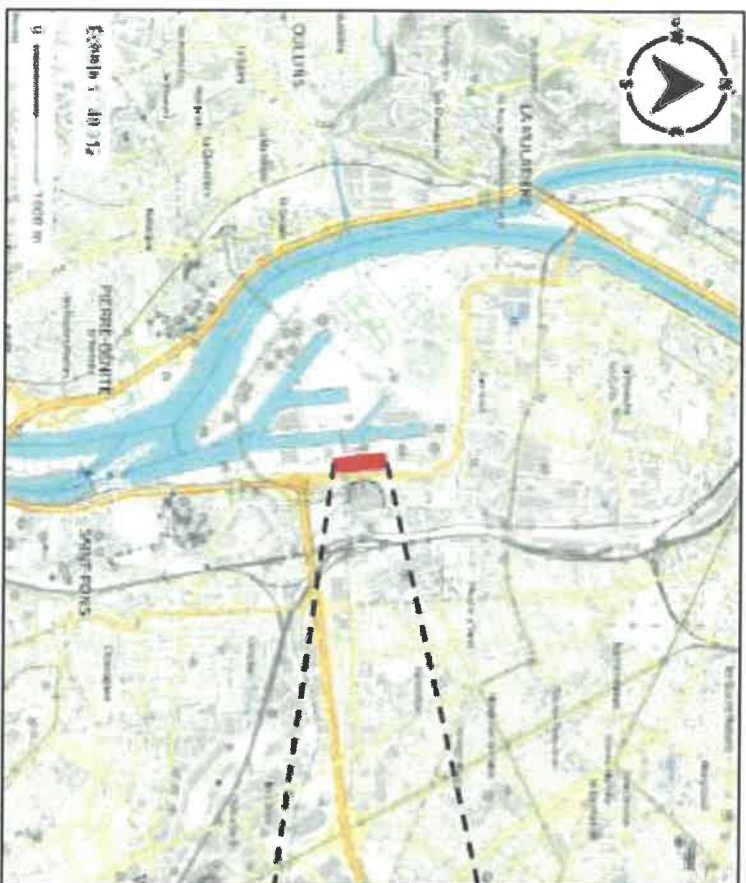
ANNEXE 2 :  
PLAN DE SITUATION DU  
PROJET CRISCA  
ECHELLE 1 : 25 000







## ANNEXE 3 : LOCALISATION DU SITE



Plans : A gauche : Plan IGN du site et ses abords ( source: Géoportail ; Echelle 1/49 312000)  
A droite : Vue aérienne d'ensemble du site ( source : Géoportail ; Echelle : 1/3883 )

**ANNEXE 3 :  
LOCALISATION DU SITE**



## **ANNEXE 4 et suivants : PLAN PROJET ET ELEMENTS PHOTOGRAPHIQUES**

Annexe 4-1 PLAN DE STOCKAGES ET ZONES DE RISQUES

Annexe 4-2 PLAN DETAILLE DU PROJET\_ ILLUSTRATIONS DES ZONES FAISANT L'OBJET DE MODIFICATIONS

Annexe 4-2-1 Plan des modifications par zones

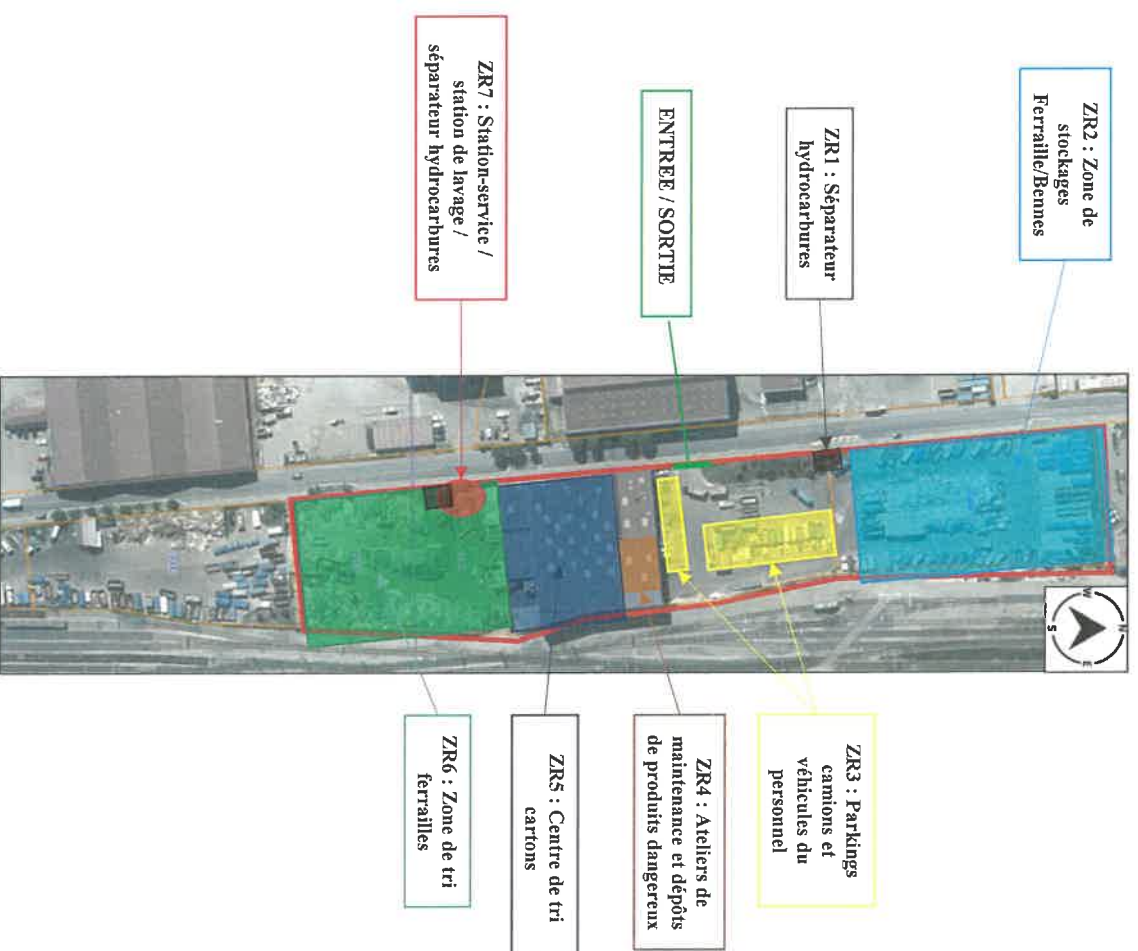
Annexe 4-2-2 Zone Nord modifications et illustrations

Annexe 4-2-3 Zone Nord photos intérieur du site

Annexe 4-2-3 Zone Sud modifications et illustrations

Annexe 4-2-4 Zone Sud photos intérieur du site

# ANNEXE 4-1 : SYNTHESE PLAN DE STOCKAGES ET ZONES DE RISQUES



# ANNEXE 4-2 : PLAN DETAILLE DU PROJET ILLUSTRATIONS DES ZONES FAISANT L'OBJET DE MODIFICATIONS

## Annexe 4-2-1 PLAN DES MODIFICATIONS PAR ZONES

### Zone NORD

- 1°) Transit DND rubrique 2713 – 6 alvéoles de ferrailles supplémentaires 600 m<sup>2</sup>
  - ⇒ Possibilité de stockage temporaire de 2 alvéoles balles cartons et/ou plastiques 700 m<sup>2</sup>
- 2°) Stockage bennes vides Nord Est- /Nord-Ouest en transit durant 24 H
- 3°) Ajout de 2 places de parkings supplémentaires

### Zone SUD

- 1°) Transit DND rubrique 2714
  - ⇒ Stockage supplémentaire balles papier/carton/plastique auvent 910 m<sup>2</sup>
  - ⇒ Stockage supplémentaire PEHD extenseur nord-est le long de la voie ferrée 261 m<sup>2</sup> (sud -est)
  - ⇒ Stockage supplémentaire bois extérieur 2 alvéoles 567 m<sup>2</sup> (sud-ouest)
- 2°) Transit DND rubrique 2791 – activité broyage de bois 130€/jour



# Annexe 4-2-2 ZONE NORD MODIFICATIONS ET ILLUSTRATIONS



Demande Zone de stockage bennes clients pleines en transit 24H



Transit DND rubrique 2713 demande réorganisation stockage métaux



Demande zone de stockage bennes vides

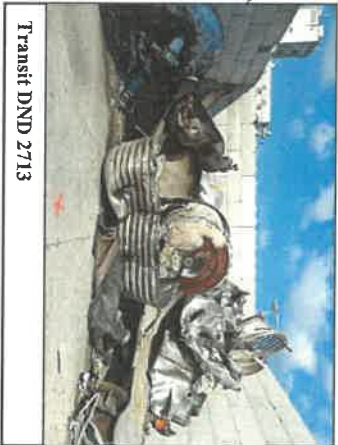
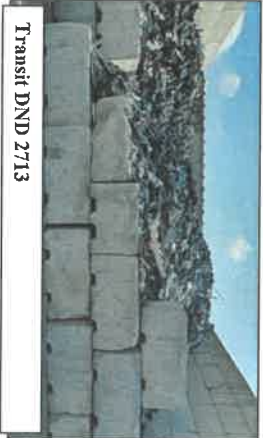


Demande zone de stockage bennes clients pleines en transit 24H

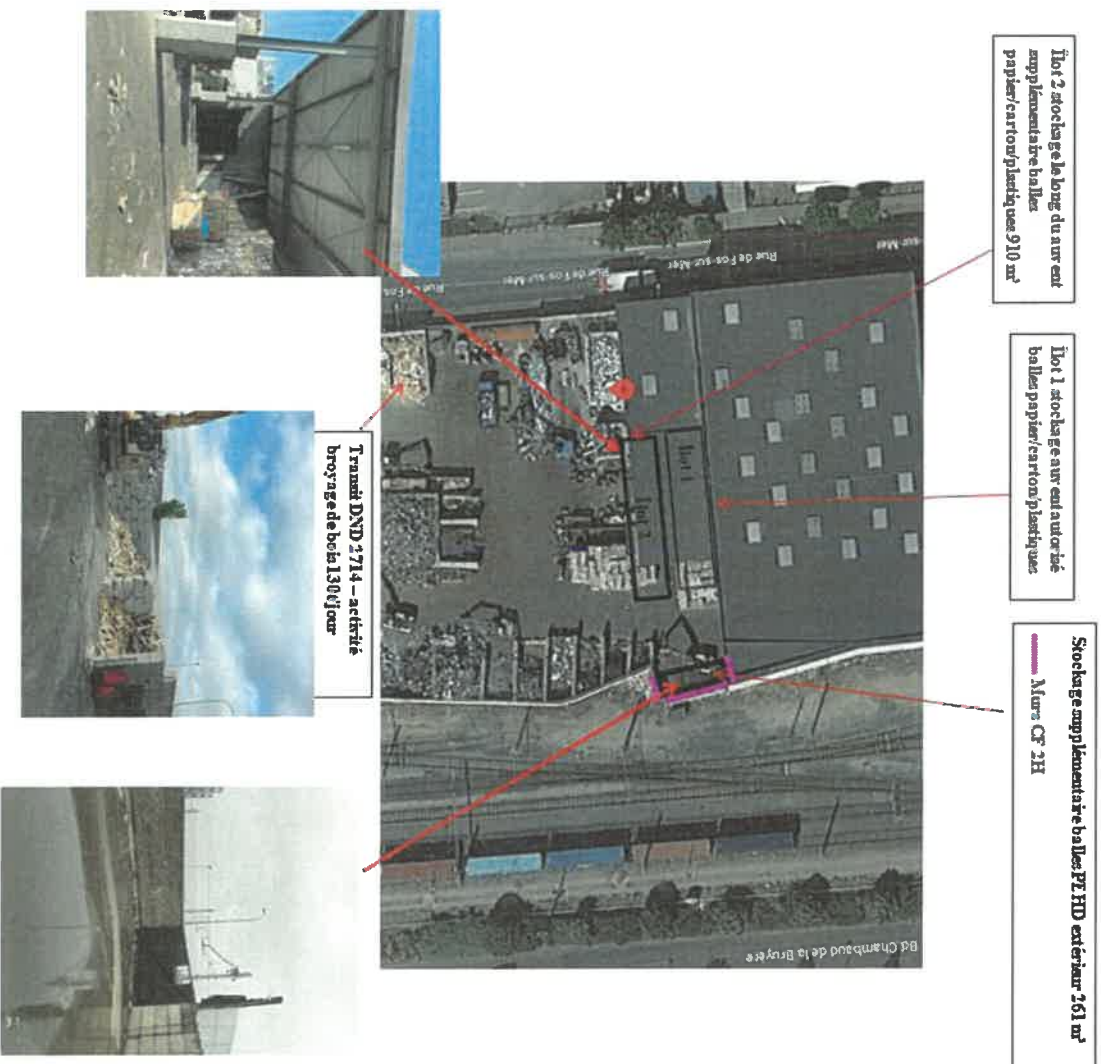


Ajout de 2 places de parking supplémentaires ; PAC du 11/08/2021

**Annexe 4-2-3  
ZONE NORD  
PHOTOS  
INTERIEUR DU  
SUD**



# Annexe 4-2-4 ZONE SUD DEMANDE MODIFICATIONS ET ILLUSTRATIONS





**Annexe 4-2-5  
ZONE SUD  
PHOTOS  
INTERIEUR  
DU SITE**

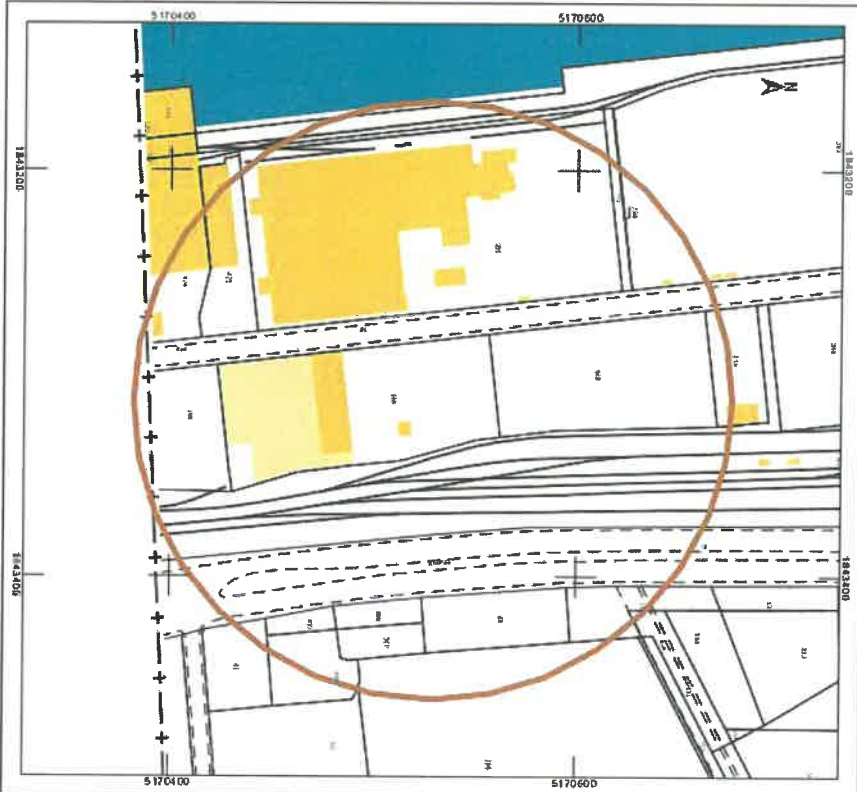


**ANNEXE 5 :**  
**PLAN DES ABORDS DU PROJET**  
**CRISCA**  
**ECHELLE 1 : 2500**

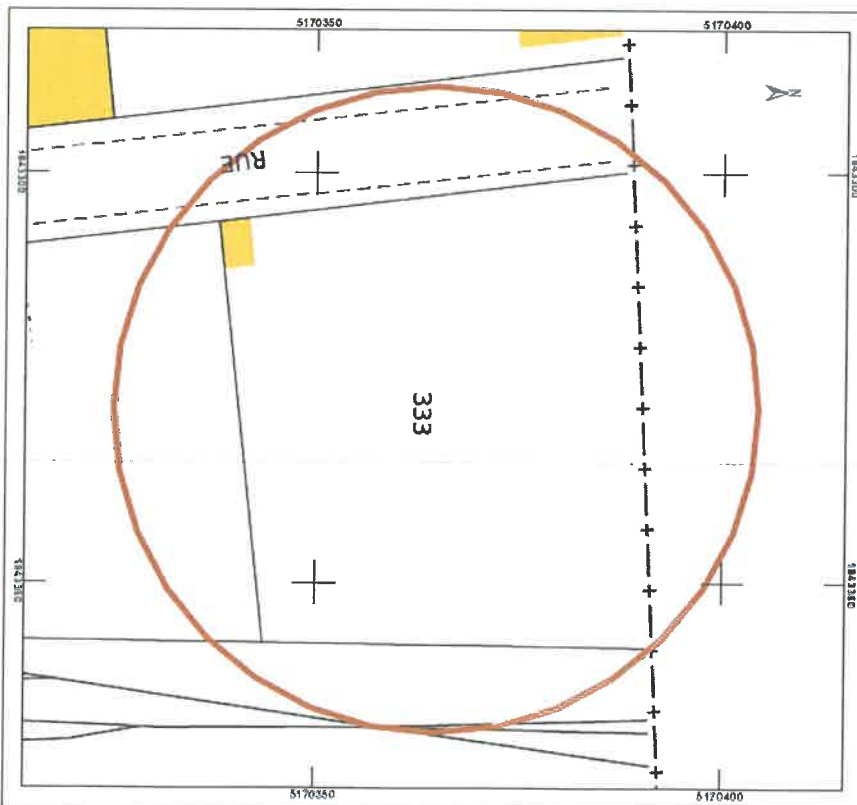


# ANNEXE 6 : PLANS CADASTRAUX DE SITUATION

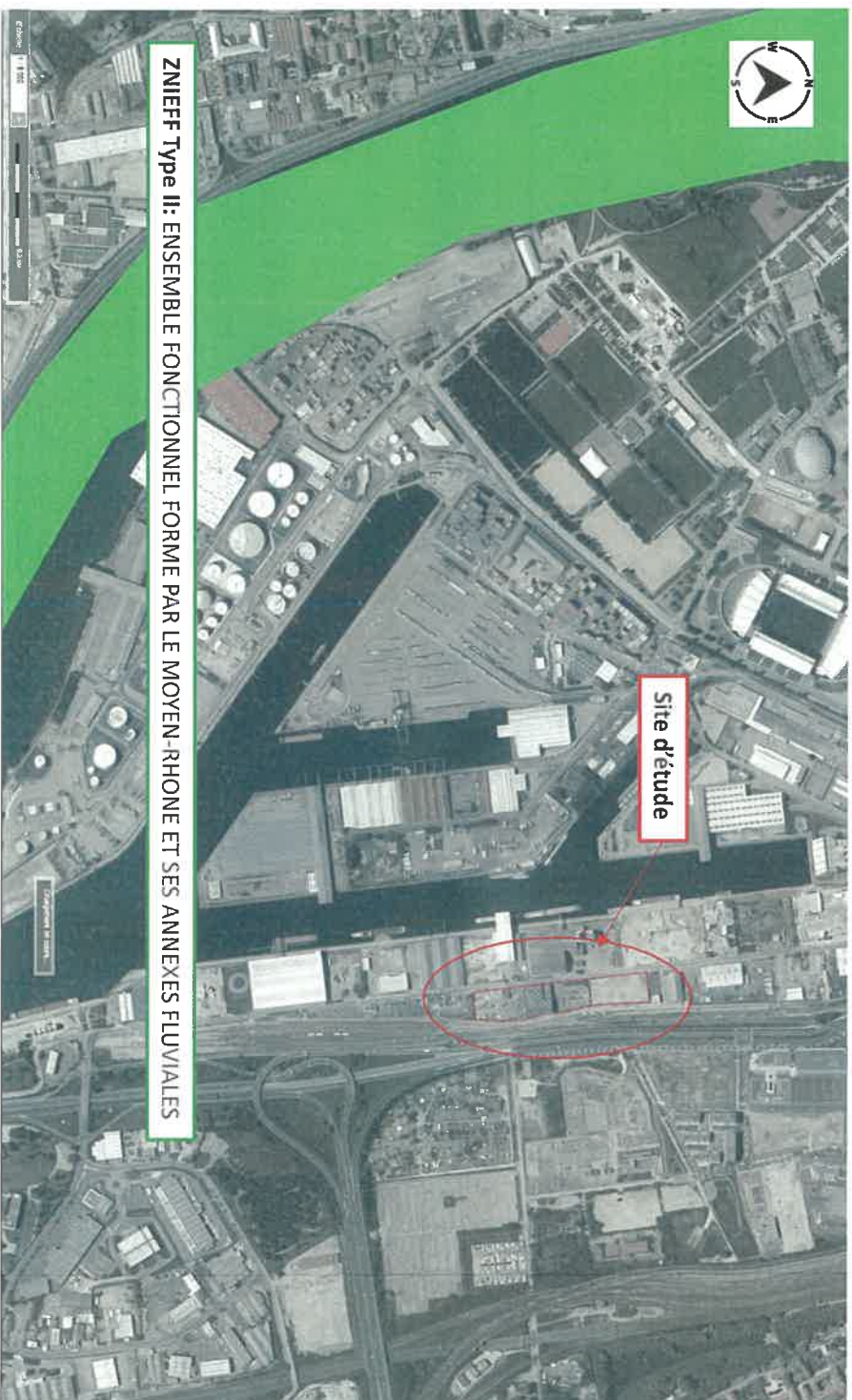
Département : RHÔNE Commune : LYON 7 <sup>ème</sup>	Direction Générale des Finances Publiques  PLAN DE SITUATION	Le plan visuelisé sur ce serveur est géré par le centre des impôts locaux suivant BUIF de Rue PRG : 161 rue Cerdex 69401 PRG : 161 rue Cerdex 69401 Tél. 04 78 63 33 00 Fax 04 78 63 33 20 ppc-69011yon@dfp.finances.gouv.fr
Section : C4 Feuille : 000 C4 01 Echelle d'origine : 1/2000 Echelle actuelle : 1/2000 Date d'édition : 08/04/2022 Niveau horizon de Planif	Commentaires en projection : RGF2011CG46 GSD 17 Modèles de l'Acton et des Comptes publics	Cet extrait de plan vous est destiné par :  cadastre.gouv.fr



Département : RHÔNE Commune : ST FONS	Direction Générale des Finances Publiques  PLAN DE SITUATION	Le plan visuelisé sur ce serveur est géré par le centre des impôts locaux suivant : SDR de Rue PRG : 161 rue Cerdex 69401 PRG : 161 rue Cerdex 69401 Tél. 04 78 63 33 00 Fax 04 78 63 33 20 ppc-69011yon@dfp.finances.gouv.fr
Section : A4 Feuille : 000 A4 01 Echelle d'origine : 1/2000 Echelle actuelle : 1/2000 Date d'édition : 08/04/2022 Niveau horizon de Planif Commentaires en projection : RGF2011CG46 GSD 17 Modèles de l'Acton et des Comptes publics	Commentaires en projection : RGF2011CG46 GSD 17 Modèles de l'Acton et des Comptes publics	Cet extrait de plan vous est destiné par :  cadastre.gouv.fr



# ANNEXE : PLAN LOCALISATION ZNIEFF



## ANNEXE 8 : SITES BASOL

- Sites **BASIAS** et sites **BASOL**

Au regard de la forte activité aux environs du projet, les sites BASIAS et les sites BASOL sont présents essentiellement à l'Est de l'établissement, dans la zone portuaire.



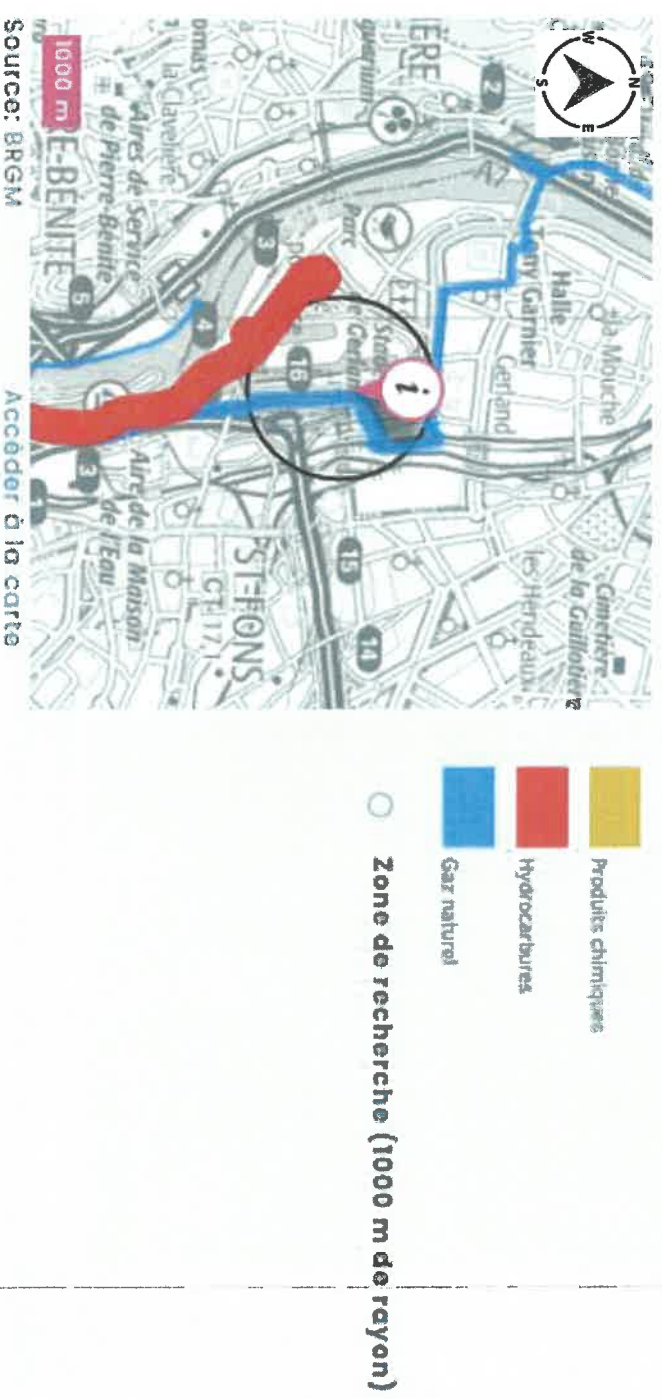
Sites BASIAS à proximité de la zone du projet ( source : BRGM-InfoTerre-MTTES)

## ANNEXE 9 : CARTOGRAPHIE DE ZONAGES DES RISQUES D'EXPOSITION A DES CANALISATIONS DE MATIERES DANGEREUSES

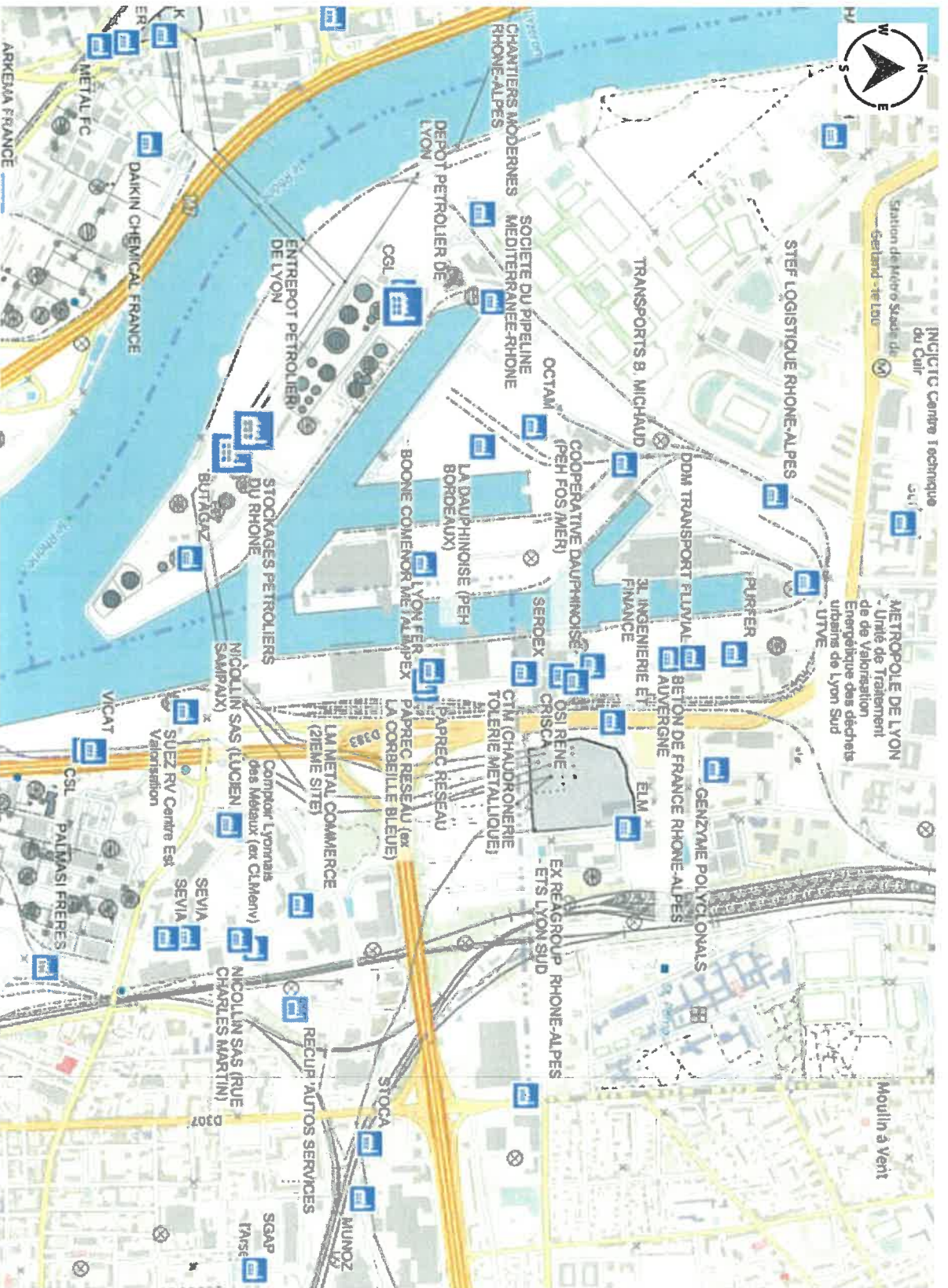
Le site est exposé à des canalisations de matières dangereuses .

Une canalisation de matières dangereuses achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques à destination de réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, d'entreprises industrielles ou commerciales de sites de stockage ou de chargement.

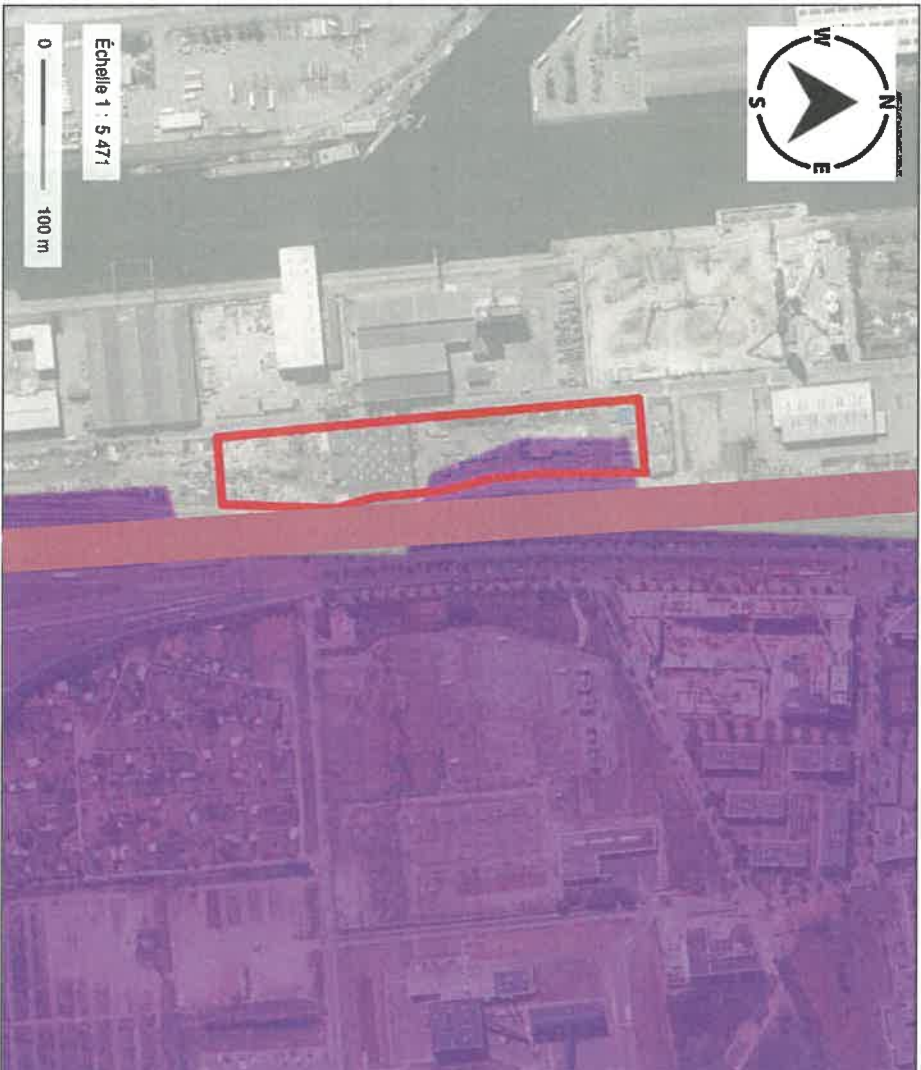
La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.



# ANNEXE 10 : CARTOGRAPHIE VOISINAGE ICPE



# ANNEXE II PLAN OCCUPATION DES SOLS



## Légende :

-  **CRISCA**
-  **Zones industrielles ou commerciales et installations publiques**
-  **Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés**
-  **Zones portuaires**